

COMMUNE DU TAILLAN MEDOC

Immeuble sis : 8 rue de Calavet

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TRANSITOIRE ET DE CESSION

AVENANT N° 1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Jean TOUZEAU, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ayant reçu délégation aux fins des présentes par arrêté n° 2008/843 du 28 avril 2008 et dûment habilité par délibération n°

Ci-après dénommé "**LA COMMUNAUTE**"

D'UNE PART,

ET

- Monsieur Ludovic FREYGEFOND, Maire de la Commune du Taillan Médoc, autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

Ci-après dénommé "**LA COMMUNE**"

D'AUTRE PART.

VF

ARTICLE 1

L'exposé de la convention de mise à disposition transitoire et de cession signée entre la COMMUNAUTE et la COMMUNE relative à l'ensemble immobilier situé 8 rue de Calavet, cadastré AE 71, 155, AX 127 et XX 421 est modifié comme suit :

- La parcelle de terrain nu de 60 m² cadastrée XX 421, à intégrer au domaine public de la voirie communautaire, est soustraite de la mise à disposition et de la cession à intervenir au profit de la Commune.
- La surface du bien mis à disposition, incluant les autres parcelles précitées, s'établit en conséquence à 9 076 m².

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions dont les conditions de prix fixées par les articles de la convention susvisée, inchangées par le présent avenant, demeurent applicables.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES, DONT UN POUR L'ENREGISTREMENT

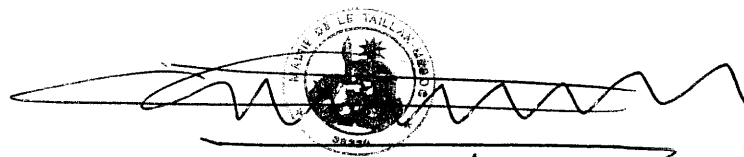
A *Le Taillan-Médoc*

Le *21/10/2009*

POUR LA COMMUNAUTE,

POUR LA COMMUNE,

Jean TOUZEAU
Vice-Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux



Ludovic FREYGEFOND
Maire du Taillan Médoc